

60 rue Vergniaud  
75640 Paris CEDEX 13  
www.fo-com.com  
telecoms@fo-com.com

*La Lettre*  
**GPEC**

N° 4/mai 2008

# La négociation s'enlise !

Les derniers débats ont tourné sur la mobilité, qu'elle soit souhaitée par le salarié ou forcée. Le texte proposé par la direction ne répond qu'à une seule question : *« comment multiplier les mutations géographiques et professionnelles des salariés avec des garanties minimums ? »*. Bien sûr, le texte envisage la plupart des cas de figures possibles, mais le salarié n'a peu de droit reconnu et le management reste seul maître à bord !

## Un dispositif « fantôme » !

La négociation GPEC porte dans un premier temps sur :

- la mise en place d'un **dispositif de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** afin d'identifier le personnel qui doit être accompagné vers les métiers de demain et faire en sorte que chacun soit en mesure de trouver sa place dans l'entreprise.

Et porte dans un deuxième temps sur :

- **les mesures d'accompagnement du dispositif GPEC**, en particulier en matière de formation, de validation des acquis de l'expérience, de bilan de compétence, ainsi que d'accompagnement de la mobilité professionnelle et géographique des salariés.

Pourtant, le texte que nous a transmis la direction est étonnant ! Sur un total de 24 pages, seule une page concerne le dispositif GPEC, mais 17 pages concernent la mobilité, qui n'est qu'un moyen d'accompagnement parmi d'autres.

**C'est une véritable obsession ! Mobilité interne et mobilité externe seraient donc les deux seuls modes de gestion des ressources humaines de la direction.**

